

Comment ça marche ?

Les avantages

L'alternance vous permet de monter en compétences tout en préparant un métier.

À L'IAE, NOS FORMATIONS PERMETTENT - EN MOYENNE ET À 12 MOIS - UNE INSERTION PROFESSIONNELLES DE 94%

POUR L'ÉTUDIANT

- ✓ Une **formation** universitaire ainsi qu'une **rémunération**
- ✓ Des **frais de formation pris en charge par l'entreprise**
- ✓ L'acquisition de **savoir théorique**, de **savoir-faire pratique** et de **savoir-être**

POUR L'ENTREPRISE

- ✓ Une solution de recrutement **adaptée aux besoins**
- ✓ Un collaborateur qui **monte en compétence durablement**
- ✓ En 2023 : **une aide de 6 000€** pour un recrutement en alternance

Intégrer une formation en alternance à l'IAE

DEUX GRANDES ÉTAPES POUR INTÉGRER NOTRE ÉTABLISSEMENT : LA CANDIDATURE ET LA RECHERCHE D'ENTREPRISE

A. La candidature à l'IAE

1. Je candidate à la formation choisie depuis le site de l'IAE www.iae-reunion.fr

2. Si ma candidature est retenue, je passe un **entretien de motivation avec le Responsable Pédagogique**

3. Je reçois ma notification d'admission à l'IAE et je **pass**e à l'étape B

B. La recherche d'entreprise

1. J'effectue des candidatures spontanées **auprès des entreprises qui m'intéressent**

2. Je consulte régulièrement le Career Center afin de découvrir **les offres des entreprises partenaires de l'IAE**

3. Si je reçois un retour favorable d'une entreprise, je prends contact avec le Pôle Relations Entreprises : entreprises@iae-reunion.fr

➔ Afin de maximiser ses chances de réussite, il est vivement conseillé d'effectuer sa recherche d'entreprise en parallèle du processus de candidature.

Les différents types de contrat en alternance

	Pour qui ?	Combien de temps ?	Quelle rémunération ? *
Contrat d'Apprentissage	De 16 ans à 29 ans révolus	De 12 à 24 mois <i>Licence Pro : 12 mois</i> <i>Master GRH : 24 mois</i>	De 51% à 100% du SMIC
Contrat de Professionnalisation	De 16 ans à 25 ans révolus et les plus de 26 ans sous certaines conditions		De 65% à 100% du SMIC

Plus d'informations sur les rémunérations sur www.iae-reunion.fr/recruter-un-alternant